

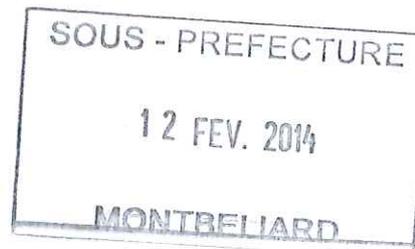
COMMUNE : BAVANS (25550)

Tampon Sous-préfecture

N° 07/2014

Nos réf. : PK/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DATE DE CONVOCATION : 17/01/2014	L'an deux mil quatorze le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 29/01/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 24</i>	<i>Présents :</i> KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne (arrivée à 20 h 10), GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, AUDOUZE Yann, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUIHOT Marcel. Formant la majorité en exercice.
OBJET : <i>Opération Ravalement de façades</i>	<i>Absentes :</i> PETIT Betty, FONTAINE Dalila, BIGEARD Isabelle. Madame Sophie RADREAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Pierre CLAUDON, Adjoint chargé de la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine », séance du 17/12/2013 :

Deux dossiers sont concernés par l'opération Ravalement de façades 2013 et respectent les critères d'attribution :

- Monsieur BERGER, 6 rue des Fleurs, pour un coût de travaux de 11 374,29 € HT, peut prétendre à une subvention de 1 706,14 €,
- Monsieur BEUCLER, 13 Place Centrale, pour un coût de travaux de 6 111,97 € HT, peut prétendre à une subvention de 916,79 €,

L'exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu,

Vu la délibération n°04/2011 du 17/02/2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions citées ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2014 Article 20423.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 29/01/2014

Publiée le 29/01/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

